

AR PREFECTURE

043-214301905-20170303-D13_2017-DE
Regu le 08/03/2017

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

SAINT-GERMAIN-LAPRADE

2017

HAUTE LOIRE

Quelques rappels : Le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités : l'information des élus. Ce débat favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes ainsi que les discussions sur les priorités et des évolutions de la situation financière. Le rapport doit présenter :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le DOB doit être relaté dans un compte rendu de séance et transmis au président de l'EPCI dans les 15 jours (décret n°2016-841) puis mis à la disposition du public 15 jours après la tenue de la séance. Le public doit être averti de cette mise à disposition. (décret n°2016-841).

L'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant le vote du Budget Primitif constitue l'opportunité de présenter nos engagements dans une dimension pluriannuelle, qui intègre outre l'exercice 2017 à venir, également nos possibilités financières sur les années 2018, 2019.

Notre prospective sera enfin revue à l'aune des décisions prises par l'Etat en loi de finances 2017, et qui comportent une baisse nouvelle et non encore programmée de dotations / compensations en 2017. **Nous signalons une difficulté à évaluer précisément nos recettes.**

Une première partie rappellera rapidement le cadre toujours aussi contraint dans lequel notre budget 2017 devra être élaboré compte tenu de la Loi de Finances pour 2017. Dans la loi de Finances 2017, la D.G.F, Dotation Globale de Fonctionnement, est évaluée à 30,8 milliards €, soit une diminution de 7,1% par rapport à 2016. Notre commune **devrait** être impactée par une baisse de 38 000 €.

La question de la sensibilité de nos équilibres financiers à la réalisation des nécessaires économies structurelles et/ou du maintien de nos recettes de fonctionnement sera abordée.

Une présentation sur la **gestion de notre dette communale** et l'ensemble des projets sur les 3 prochaines années terminera cette présentation.

Comme nous l'avons souligné l'année dernière, la commune fait des efforts importants d'investissements et ceci constitue une volonté affirmée sur la durée de mandat.

L'année 2017 va être une année avec de changements importants :

- Le budget du centre culturel va être intégré au budget général en vue d'une simplification au niveau de la gestion ainsi qu'une simplification au niveau de la présentation des comptes.
- Le transfert de la crèche à la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay-en-Velay : ceci va induire une diminution des charges de la commune (eau-électricité-contrat de maintenance-prise en charge des travaux exécutés par la commune) et en contrepartie une baisse de nos recettes par la diminution de la dotation de compensation.

Pour information, à l'heure actuelle, nous établissons le coût de gestion de la crèche au 31/12/2016. Ce coût de gestion est la somme du coût de l'immobilier, du coût du personnel, du remboursement des emprunts restants dus et du coût des frais de gestion. La C.A. reprendra ces coûts dans son budget. Après le 01 janvier 2017, la C.A. prendra à sa charge toutes les évolutions des coûts sans compensation.

La prise de la compétence des centres de loisirs a été actée sur le principe, les opérations d'évaluations ne sont encore débutées. La commission d'évaluation des coûts de transfert doit se réunir avant le 30/09/2017.

Depuis le 01 Janvier 2017, la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay-en-Velay est passée à 71 communes, soit une population de 81 000 habitants. Le déroulement de l'opération est une fusion avec deux anciennes communautés de communes et une extension avec des communes qui ont adhéré à titre individuel.

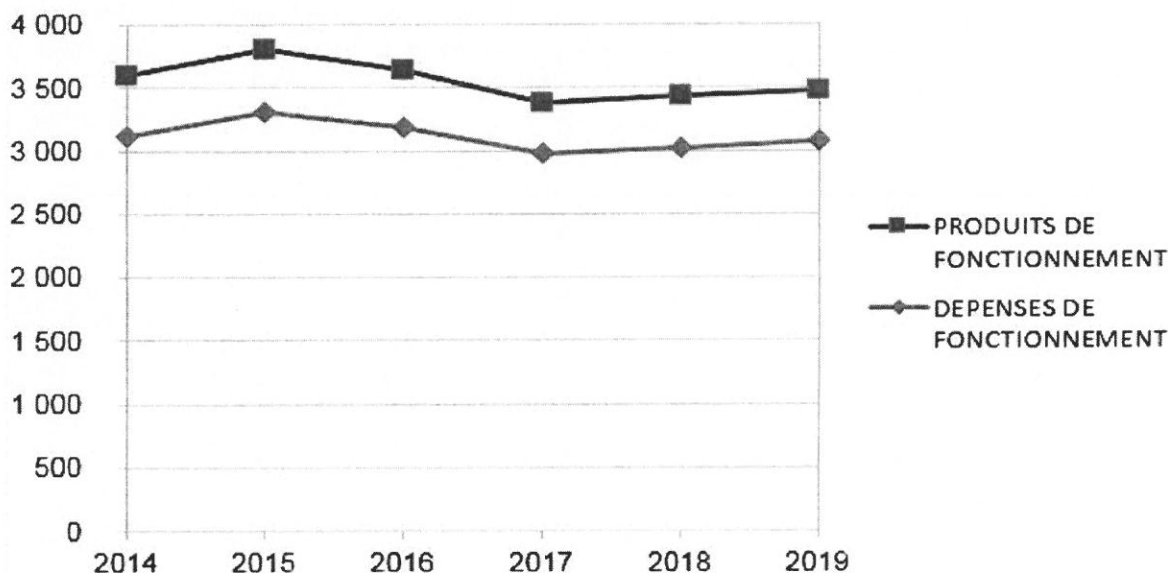
La communauté d'agglomération du Puy-en-Velay-en-Velay a mandaté un cabinet privé pour qu'il présente les divers scénarii pour un rapprochement des diverses fiscalités. Les disparités sont nombreuses entre chaque entité.

Les premiers calculs au niveau de la nouvelle communauté d'agglomération du Puy-en-Velay-en-Velay ont permis de faire ressortir au niveau du « fond national de péréquation des ressources des collectivités » qu'elle ne serait plus contributrice. Ceci aura un effet bénéfique pour le budget de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay-en-Velay.

Au niveau de l'harmonisation des impôts locaux, la simulation a été faite mais cette harmonisation n'est pas encore actée : la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay-en-Velay (calculant un taux moyen en fonction des taux des communautés de communes) serait obligée d'augmenter son taux d'imposition.

SITUATION DE LA COMMUNE

milliers d'euros



La marge entre les produits et les dépenses de fonctionnement en 2017 diminue essentiellement parce que nos produits ont été évalués avec prudence, par défaut (participation de la Communauté d'Agglo encore inconnue). Nos dépenses de fonctionnement ont été évaluées par excès.

INCIDENCE SUR LA STRUCTURE DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Valeurs en milliers d'euros

Années	2016	2017	2018	2019
FONCTIONNEMENT RECETTES	3 639	3 381	3 432	3 483
DEPENSES	3 124	2 878	2 907	2 936
INVESTISSEMENT EPARGNE BRUTE	515	503	525	547
REMBT EMPRUNTS	370	390	356	366
EPARGNE NETTE	145	113	169	181
TAXE AMENAGEMENT	56	56	56	56
FCTVA	54	24	0	0
AUTOFINANCEMENT	255	193	225	237
SUBVENTION	83	50		
EMPRUNTS	400	350	350	350
AVANCE GARANTIE	296	154	154	154
INVESTISSEMENTS	1 034	747	729	741

- Les dépenses de Fonctionnement sont présentées hors amortissements.
- Le tableau ci-dessus ne tient pas compte de subventions envisageables.

En 2016 nous avions prévu un autofinancement à 154 000 €, il a atteint en réalité **255 000€**.

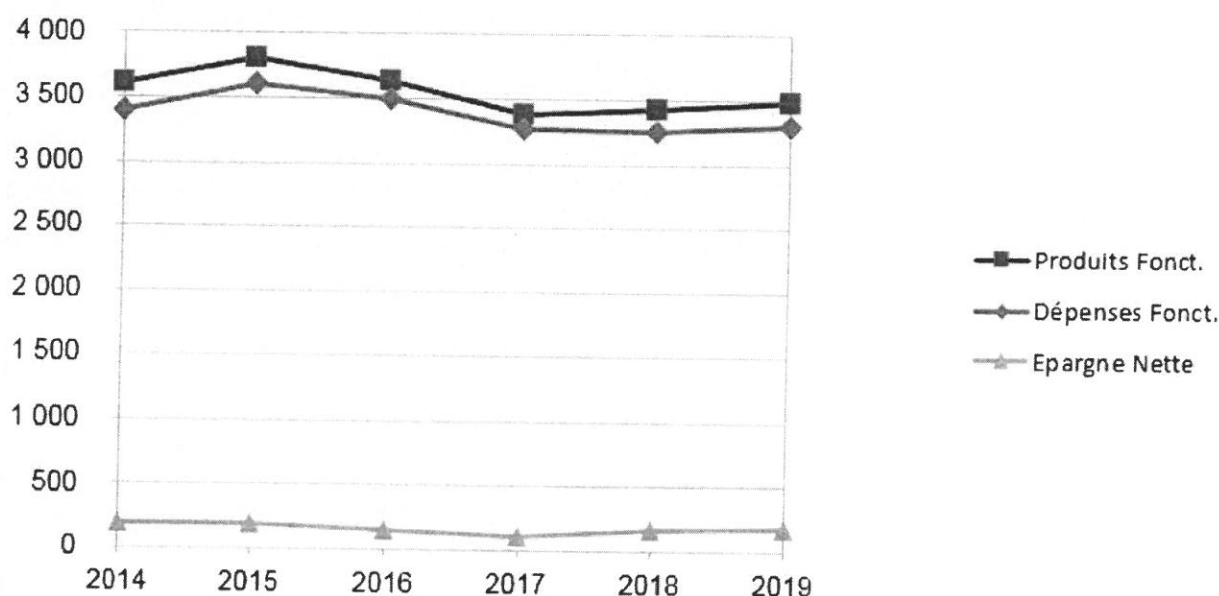
Etant donnée la période électorale (et l'incertitude du résultat), nous ne pouvons pas faire des prévisions précises.

Pour 2017-2018-2019 nous sommes dans l'attente du montant de la baisse de la DGF.

Notre volonté est de maîtriser nos coûts de fonctionnement, de maintenir les services auprès de nos concitoyens, d'emprunter judicieusement, de maîtriser la fiscalité et de soutenir l'investissement.

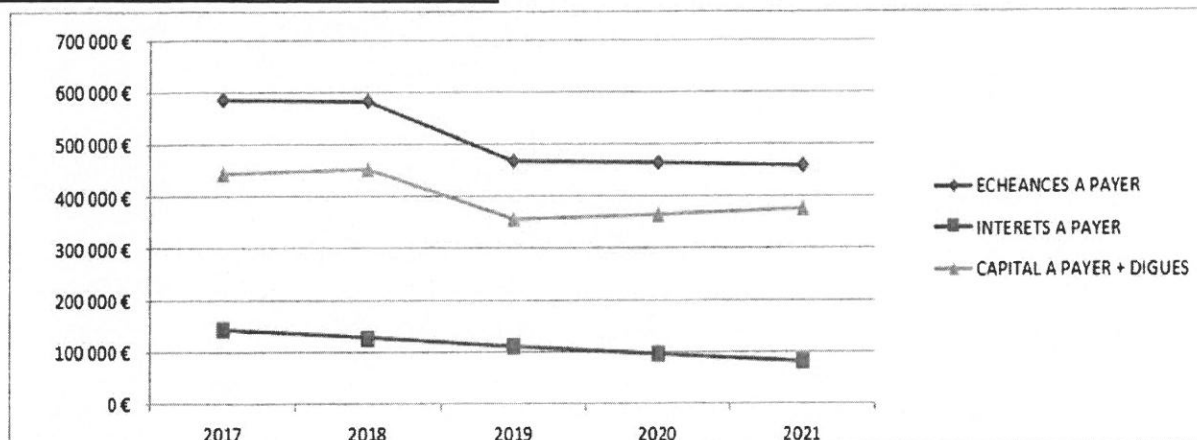
GRAPHIQUE REPRESENTANT L'EPARGNE NETTE

milliers d'euros



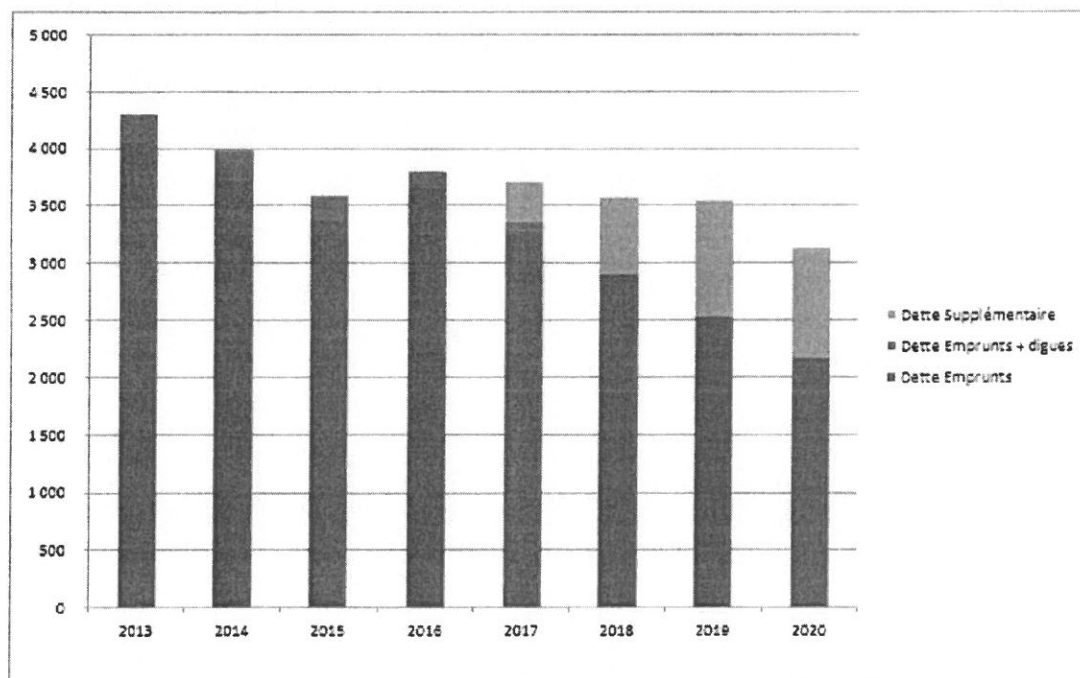
Si l'on ajoute à nos dépenses de fonctionnement le remboursement du capital des emprunts, alors notre marge de fonctionnement apparaît comme insuffisante en 2017 et assez faible pour les années suivantes.

Comment faire pour assurer les services à la population, les salaires des personnels, les investissements de renouvellement ainsi que les investissement de développement ?



Si l'on enlève le remboursement des digues à la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay de 64 000€/an qui sera soldée fin 2018, le capital à rembourser annuel est stable, en légère augmentation.

DETTE COMMUNALE



diminuée de 425 000€ durant les 3 années : 2014, 2015 et 2016
128 000€ de digues. Ceci malgré l'emprunt supplémentaire rendu
a de l'école de Noustoulet en 2015 et 2016.

La dette communale a été
auxquelles il faut rajouter
nécessaire pour l'extension

La politique d'investissements dans les trois années à venir sera déclinée par priorités :

Année 2017 : Pour un total de **1 123 200 €**

Matériels pour les Services Techniques : 55 000 €

Ecole de FAY LA TRIOULEYRE :

Cantine, une salle d'activité et d'un bureau de la directrice : 271 000 €

Isolation préau et isolation de l'école: 150 000 €

Isolation complexe sportif : 192 000 €

Voiries : 150 000 €

Finaliser l'école de NOUSTOULET : 150 000 €

Matériels Cantine, voirie et environnement : 100 000€

Matériels Ecoles : 30 000 €

Matériels Administratifs et sportifs : 25 000€

Années 2018 et 2019 :

Circulation dans le bourg et villages (y compris la signalétique)

Halle pour les commerçants, écoles

Salle communale Place du planet, création d'un lieu de convivialité.

Cuisine municipale: Les matériels doivent être renouvelés.

Nouveau quartier comprenant un espace réservé aux berges fleuries et des habitations intergénérationnelles : Notre travail pour analyser les besoins ainsi que les possibilités de réalisation sont conduites avec les organismes suivants : EPF-DDT-CAUE-OPAC-FOYER VELLAVE-SEML-LOGIVELAY

EVALUATION DE NOTRE CAPACITE FINANCIERE

Si nos investissements sur 3 ans : **3 300 000 €**

Quels sont nos marges de manœuvre sur ces 3 années :

Remboursement des emprunts de 2017-18-19 : 1 126 847 €

Evaluation de la section fonctionnement : 1 050 000 €

Taxes à encaissées 150 000 €

Récupération de la tva 508 200 €

Total : 2 835 047 €

Cette évaluation ne tient compte d'aucune subvention. Ce qui revient à dire que les demandes en cours et futures puissent apporter 155 000 € par an où le conseil municipal devra effectuer des priorités sur les projets.